



CQP « Animateur Pelote Basque »

Certificat de Qualification Professionnelle inscrit au Répertoire National de la Certification Professionnelle
Organisme de formation : CNF-FFPB

Arrêté du 2 avril 2019 portant extension d'avenants à la convention collective nationale du sport (n° 2511) et avenant n° 130 du 3 mai 2018 relatif à l'annexe 1 relative au CQP « Animateur pelote basque »

LES MISSIONS :

Le titulaire du CQP « pelote basque » exerce des missions d'encadrement des publics école de pelote, jeune et senior loisirs. Le CQP confère à son titulaire les compétences pour :

- Accueillir des publics enfants et parents avant et pendant la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité.
- Encadrer des séances de pelote en s'appuyant sur le projet éducatif/pédagogique du club (à défaut, du comité de rattachement)
- Promouvoir l'activité pelote basque et mettre en place des évènements en lien avec la pelote basque.
- Accompagner les éducateurs bénévoles dans leur pratique.
- Répondre aux demandes émanant du tissu social qui entoure le club, en liaison avec les politiques éducatives territoriales (quartiers, écoles, centres aérés, animation rurale, milieu carcéral ...)

OÙ EXERCE-T-IL ?

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de pelote basque, de Comités Territoriaux et Départementaux ou des ligues reconnues par la fédération, ou à titre privé.

EN REPONSE A QUELS BESOINS :

- l'émergence de nouvelles formes de pratiques loisir autour de la pelote,
- une volonté fédérale de donner l'occasion aux éducateurs des écoles de pelote et des jeunes, de renforcer les compétences de l'encadrement

DELIMITATION DES CHAMPS D'INTERVENTION DU CQP.

Le contexte d'intervention du CQP est délimité par :

- des ressources financières limitées dans la majorité des associations,
- la superposition d'interventions à des moments identiques,

Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié correspond à face à face pédagogique maximum de 360 h par an. Au delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit, soit recruter une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur, soit favoriser l'accès du professionnel titulaire du CQP à un diplôme d'État tel que le DEJEPS Pelote Basque.

Nouveau : La limite d'heures de travail pour les titulaires de CQP de la branche Sport est supprimée, ainsi que les conséquences attachées au dépassement de cette limite.

Source : Avenant n°156 du 17 février 2022 portant sur l'annexe 1 de la CCN du sport du 07 juillet 2005 relative aux CQP

TYPE DE FORMATION : ALTERNANCE

Formation d'une durée de 160h en alternance dont 80h en centre de formation et 80h en situation professionnelle (club ou secteur privé).

PRE-REQUIS D'ENTREE DANS LE PROCESSUS DE QUALIFICATION :

- Avoir 18 ans à la date de délivrance du CQP.
- Être titulaire d'une attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1 secours (PSC1), certifications de secours en équipe de niveau 1 ou 2 (PSE1 ou PSE2) ou d'autres qualifications admises en équivalence (AFPS, attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU), en cours de validité ou certificat de sauveteur secouriste du travail (SST).
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement et la pratique de la Pelote Basque de moins d'un an.

COÛT DE LA FORMATION :

Frais pédagogiques : coût de formation de 1450 euros.

FINANCER SA FORMATION :

Les candidats peuvent éventuellement bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques dans le cadre des aides à la formation professionnelle (compte personnel de formation CPF, prise en charge OPCO, pôle emploi, SESAME...)

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire.

VAE :

Le CQP animateur Pelote peut être obtenu par la voie de validation soit réserve de pouvoir justifier d'une expérience suffisante et présenter un dossier de VAE en relation avec cette expérience et le diplôme visé (jury nationaux constitués des acteurs de la formation et professionnel de la branche).

S'INFORMER, S'INSCRIRE :

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la FFPB rubrique DTN espace formation. Il sera à adresser au secrétariat accompagné de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée dès réception du dossier complet

CALENDRIER

Les jours de formation se déroulent le vendredi et le samedi sur 7 rassemblements pour la période comprise entre le mois de novembre 2024 et le 30 juin 2025 (évaluations comprises).